

## Cahier des charges

### **Cahier des charges relatif à l'organisation d'une offre de chalets et de barnums à l'occasion du Marché de Noël 2026 sur la commune de Livry-Gargan**

#### **Article 1 : Désignation et modalités d'occupation du domaine public**

La Ville de Livry-Gargan organise du vendredi 11 au dimanche 13 décembre 2026, un marché de Noël au sein du parc Lefèvre situé 31 rue Léon Jouhaux.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Vendredi 11 décembre : 17h00 - 21h00

Samedi 12 décembre : 11h00 - 21h00

Dimanche 13 décembre : 11h00 - 20h00

#### **Article 3 : Composition du marché de Noël**

La ville de Livry-Gargan met à disposition pour les exposants des chalets en bois et des barnums

Les chalets et barnums ont une dimension de 3x3 mètres.

Les chalets comportent un comptoir de présentation, les barnums des bâches de fermeture.

#### **Article 4 : Tarifs d'occupation du domaine public**

Les tarifs d'occupation du domaine public sont fixés par la délibération n° 2025-03-19 du 20 mars 2025 soit 45€ pour la location d'un chalet ou d'un barnum pour 3 jours obligatoires de présence.

Le tarif comprend la fourniture de l'électricité pour chaque structure, le matériel tables et chaises, le gardiennage.

#### **Article 5 : Dossier de candidatures**

Le Marché de Noël est ouvert aux commerçants, aux artisans, aux créateurs, aux autoentrepreneurs, aux producteurs.

Chaque dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- Le formulaire d'inscription dûment complété
- La présentation et la description de l'offre commerciale ou artisanale proposée, en lien étroit avec la thématique de Noël : photos à l'appui des produits ou articles à la vente
- L'ensemble des pièces justificatives inhérentes à l'activité commerciale ou artisanale exercée : immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou d'un titre équivalent lui conférant ou lui reconnaissant la qualité de commerçant, extrait de Kbis de moins de trois mois, attestation d'assurance en cours de validité, licence de débit de boisson, CNI

#### **Article 6 : Dépôt des dossiers de candidature :**

Les dossiers devront être adressés par mail au service Commerce de Proximité et Artisanat : [commerces@livry-gargan.fr](mailto:commerces@livry-gargan.fr)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 septembre 2026.

#### **Article 6 : Sélection des candidats :**

Chaque candidature sera étudiée et validée par un Comité de Sélection présidé par M. le Maire et les élus.

L'autorisation ou le refus d'un emplacement au Marché de Noël fera l'objet d'une notification de la part du service Commerce de Proximité et Artisanat.

Le marché de Noël est réservé à la création artisanale et aux métiers de bouche en lien avec les fêtes de fin d'année.

Les critères de sélection des candidats seront basés sur :

- la qualité, variété et originalité des produits ou articles proposés
- les produits ou articles en parfaite adéquation avec l'esprit de Noël
- la présentation soignée et festive
- les idées de décoration et l'esthétisme des stands de vente.

Les candidats retenus ne pourront vendre que des articles ou des produits pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par le Comité de Sélection.

**Article 7 : Obligations du candidat retenu :**

Chaque exposant aura l'obligation d'occuper le chalet ou le barnum du début à la fin du marché de Noël et de procéder à une décoration intérieure de la structure sur le thème de Noël.

Chaque exposant devra impérativement laisser son emplacement dans un état de propreté absolue.

**Article 8 : Règlement intérieur**

Un règlement intérieur sera remis à chaque exposant contre signature.

**Article 8 : Plan d'occupation**

Un plan d'occupation sera établi en fonction des contraintes techniques, des dimensions, de la localisation des branchements électriques, en respectant les règles de sécurité de façon à favoriser l'attractivité et la diversité.

Le plan sera remis à chaque exposant participant.